DEUTSCH-FRANZÖSISCH-SCHWEIZERISCHE OBERRHEINKONFERENZ

CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

Le Rhin supérieur – une région modèle pour une Europe proche des citoyens

Commission intergouvernementale et Conférence du Rhin supérieur 1975–2025

Baden-Württemberg

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

ALSACE
Collectivité européenne

La Région Grand Est

La Villa Rehfus à Kehl abrite le Secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur et, en tant que centre de compétences, d'autres institutions transfrontalières importantes qui promeuvent la coopération entre l'Allemagne, la France et la Suisse.

IMPRESSUM
Le Rhin supérieur – une région modèle pour une Europe proche des citoyens
Publication à l'occasion du 50e anniversaire de la Commission intergouvernementale et de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, Bâle, novembre 2025

Éditeur : Service de coordination intercantonal auprès de la Regio Basiliensis (IKRB)
Rédaction : Dr Manuel Friesecke, Dr Jacqueline Plum konzeptkompetenz.de
Conception et réalisation : Chancellerie du canton de Bâle-Campagne
Impression : Gremper AG Basel/Pratteln
Avec le soutien de la Conférence du Rhin supérieur

Sauf indication contraire, les photos ont été mises à disposition par la Regio Basiliensis. Droits d'image pour les autres photos : Page de couverture Passerelle des Trois Pays : Rolf Frei | S. 1 Hans J. Briner : Kurt Wyss | S. 2 Portrait Johann Wadephul : Bundesamt des Auswärtigen, Portrait Ignazio Cassis : Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Portrait Jean-Noël Barrot : Ministère de l'Europe et des Affairs étrangères | S. 3 Programme d'actions contre les dégâts aux forêts : Archives cantonales de Bâle-Ville DI-REG 1c 2-10-4 (3), Incendie de Sandoz : Archives cantonales du Canton de Bâle-Campagne VR 3412 13.01.04 | S. 6-7 Territoires administratifs du Rhin supérieur : Collectivité européenne d'Alsace

Région franco-germano-suisse du Rhin supérieur – une région modèle pour une Europe proche des citoyens

La fondation, en 1975, de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse a marqué un tournant historique dans la coopération régionale au sein du Rhin supérieur. Celle-ci a pour mission de porter les questions transfrontalières pertinentes auprès des instances nationales des trois États afin que d'éventuelles solutions aux défis régionaux puissent être trouvées. À travers elle, les acteurs du Rhin supérieur sont en mesure de faire entendre leurs préoccupations au niveau national. La Commission intergouvernementale et la Conférence du Rhin supérieur mise sur pied par la Commission au niveau étatique régional sont des piliers essentiels du développement de la coopération dans la région du Rhin supérieur et contribuent à positionner la région en tant que laboratoire européen et modèle.

I. Fondation de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse en 1975 : le début d'une nouvelle ère pour la coopération dans le Rhin supérieur

Du point de vue linguistique, culturel et économique, les régions frontalières sont des espaces de vie dans lesquels les cadres juridiques nationaux se recoupent. Grâce au processus de réconciliation franco-allemand après la Seconde Guerre mondiale, les échanges transfrontaliers se sont renforcés au niveau local et régional dans le Rhin supérieur, avec la participation active de la Suisse, en particulier depuis la fondation de l'association Regio Basiliensis en 1963. La coopération transfrontalière revêt donc une importance capitale à cet égard.

La Regio Basiliensis a accompli un travail préparatoire important pour la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur. Sur la photo : Hans J. Briner, précurseur de l'idée régionale et de la coopération trinationale et premier secrétaire général de la Regio Basiliensis, photo prise en 1967.

Première réunion de la Commission intergouvernementale le 3 novembre 1975 à Bâle. Les chefs de délégation (de gauche à droite) : Jean Gabarra (F), Emanuel Diez (CH), Joachim Jaenicke (D).

Avec la ratification de l'Accord de Bonn le 22 octobre 1975, la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse a vu le jour en tant qu'organisation faîtière institutionnelle de la future coopération transfrontalière. La mission de cette commission, constituée le 3 novembre 1975 à Bâle, est de chercher des réponses aux questions de voisinage dans les régions frontalières du Rhin supérieur. Composée de trois délégations de huit personnes chacune et placée sous la

direction des trois Ministères des Affaires étrangères, elle siège une fois par an afin de discuter des questions ne pouvant pas être réglées au niveau régional. Pour la première fois, une commission avait ainsi la possibilité de formuler des recommandations à l'attention des gouvernements des trois États. À travers elle, les acteurs du Rhin supérieur sont désormais en mesure de faire entendre leurs préoccupations au niveau national.

La Commission intergouvernementale est l'organisation faîtière institutionnelle qui regroupe le « Comité Tripartite permanent de coordination régionale – Alsace du Sud, Sud du Pays de Bade, Suisse du Nord-Ouest » né de la « Conférence Tripartite » fondée le 25 juin 1971 sous l'égide de la Regio Basiliensis, ainsi que le « Comité Bipartite – Alsace du Nord, Nord du Pays de Bade, Palatinat du Sud ».

Ce nouvel accord interétatique a également marqué la création d'un nouveau périmètre juridique. En effet, grâce à l'intégration de « comités à caractère régional », les intérêts régionaux et locaux ont pu être pris en compte dans une large mesure et une responsabilité considérable a été accordée aux acteurs concernés. Les comités régionaux ont fusionné en 1991 afin de donner naissance à la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur.

Conférence Tripartite: Réunion informelle des chefs de délégation au Wenkenhof à Riehen, le 23 septembre 1975.

« Ensemble en faveur de la population : la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur démontre depuis 50 ans ce qu'il est possible de réaliser ensemble dans les régions frontalières en Europe – par la confiance, le partage de la responsabillité et des projets concrets. La Commission intergouvernementale réunit tous les acteurs et crée un espace pour des solutions qui peuvent servir de modèle au-delà de la région. »

Johann Wadephul
Bundesminister des Auswärtigen

« La Commission intergouvernementale est un instrument éprouvé pour entretenir les relations dans la région frontalière trinationale. Elle est synonyme de fiabilité et de volonté de relever les défis transfrontaliers, comme dans le cadre du projet de territoire du Rhin supérieur, au bénéfice direct de la population. »

Ignazio Cassis
Conseiler fédéral, chef du Département fédéral des affairs étrangères DFAE

« La proximité entre voisins européens se vit chaque jour dans le Rhin supérieur. Depuis 50 ans, nos régions montrent comment les frontières deviennent des liens – grâce au dialogue, à des projets communs et à la volonté commune d'améliorer concrètement la vie des citoyens. C'est la réalité européenne – jour après jour. »

Jean-Noël Barrot
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

II. Évolution de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse

Afin de permettre la poursuite des travaux initiés, la Commission intergouvernementale a créé le Groupe de travail Environnement lors de son assemblée constituante de 1975. Un groupe de travail a également été dédié à la politique économique régionale.

Accomplissements de la Commission intergouvernementale

Les questions de dégats aux forêts et de la qualité de l'air ont bénéficié dès le début d'un intérêt certain de la part du Groupe de travail Environnement. La Commission intergouvernementale a en outre formulé des recommandations sur d'autres thèmes à plusieurs reprises : raccordement de l'autoroute française au réseau de transport suisse, consultation mutuelle pour les nouveaux projets (1982), plans d'aménagement et de protection de l'environnement (1984) et pour l'information mutuelle sur les événements particuliers (1992). Il convient notamment de citer l'ouverture de la frontière entre les secteurs français et suisse de l'EuroAirport en 1997. À l'issue de l'incendie du hall suisse le 1er novembre 1986, le Comité Tripartite et la Commission intergouvernementale ont contribué de manière décisive à la remise en état des lieux, ainsi qu'à la prévention des risques pour l'avenir. A la suite, le Groupe de travail Entraide en cas de catastrophe de la Conférence du Rhin supérieur a été fondé en 1999.

Entrepôt 956 après le grand incendie chez Sandoz à Schweizerhalle, le 1er novembre 1986.

Programme d'actions régionales de lutte contre les dégâts aux forêts de 1986.

Une plateforme d'échange et de dialogue dédiée aux questions régionales

En qualité de commission consultative diplomatique et organisation faîtière des instances de coopération régionales, la Commission intergouvernementale est principalement chargée de missions dans le domaine de l'information, de la coopération et de l'organisation, sachant qu'elle ne dispose d'aucune compétence décisionnelle. Malgré tout, au fil du temps, elle s'est établie en tant que plateforme majeure d'échange et de dialogue sur les questions régionales au niveau national.

Le Sommet-Regio salue le travail de la Commission intergouvernementale

Parallèlement au travail de la Commission intergouvernementale, à l'occasion du 25e anniversaire de la Regio Basiliensis, une rencontre au sommet entre le président de la République française François Mitterrand, le chancelier alle-

Le Sommet-Regio le 15 décembre 1989. De gauche à droite : Helmut Kohl (D), Jean-Pascal Delamuraz (CH), François Mitterrand (F).

mand Helmut Kohl et le président de la Confédération suisse Jean-Pascal Delamuraz s'est tenue le 15 décembre 1989. La « Déclaration tripartite rhénane de Bâle » cosignée par les trois chefs d'État a loué la coopération transfrontalière de longue date, en particulier celle instaurée entre la Commission intergouvernementale et les deux Comités régionaux. Cette Déclaration contenait un programme en dix points pour les années à venir, notamment au sujet de la réalisation d'un RER, de liaisons ferroviaires à grande vitesse ou encore de la coopération entre les universités.

Une nouvelle étape : la création de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur

Le 21 novembre 1991, les Comités régionaux ont fusionné, donnant naissance à la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Depuis, cette instance est devenue l'organe de coopération transfrontalière central dans la région du Rhin supérieur. Les Congrès tripartites, organisés tous les deux ans de 1988 à 2012 et consacrés à des sujets transfrontaliers spécifiques tels que la culture, les transports, l'économie ou la formation, ont également donné un nouvel élan à la région. De plus, depuis 1990, Interreg, l'initiative commune du Fonds européen pour le développement régional, permet la réalisation de nombreux nouveaux projets et initiatives transfrontaliers auréolés de succès.

En 1996, le Secrétariat trinational de la Conférence du Rhin supérieur a été fondé à Kehl afin de garantir la coordination entre les partenaires. Parmi ses nombreuses missions, on peut citer la préparation et l'organisation des réunions de la Séance plénière et du Comité directeur, l'accompagnement de la trentaine de groupes de travail et de comités d'experts, ainsi que le travail de communication commun auprès du public. Le Conseil Rhénan constitué en 1997 est venu compléter la Conférence du Rhin supérieur. Il s'agit d'un conseil consultatif politique qui soutient la

Séance plénière de la Conférence du Rhin supérieur à la Foire de Bâle, le 16 juin 1996.

Conférence du Rhin supérieur dans ses tâches exécutives et administratives.

L'Accord de Bâle de 2000 confirme et renforce la coopération

À travers le nouvel accord interétatique relatif à la coopération transfrontalière conclu le 21 septembre 2000 à l'occasion de l'anniversaire de l'Accord de Bonn, les gouvernements des trois États ont réaffirmé leur volonté de continuer à renforcer la coopération initiée par la Commission intergouvernementale à Bâle. L'Accord de Bâle a renforcé la Conférence du Rhin supérieur et réaffirmé le rôle de la Commission intergouvernementale en tant que représentante auprès des gouvernements nationaux pour les questions ne pouvant être résolues au niveau régional.

Signature de l'Accord de Bâle le 21 septembre 2000 à bord du MS Christoph Merian à Bâle. De gauche à droite : Ambassadeur Klaus Bald (D), Secrétaire d'Etat Franz von Däniken (CH), Ambassadeur Régis de Bélenet (FR).

III. Le rôle actuel de la Commission intergouvernementale pour la coopération transfrontalière et la région du Rhin supérieur

Cinq décennies d'expertise et de confiance qui comptent

Les bonnes relations avec les pays voisins et la confiance acquise au cours de cinq décennies sont inestimables pour le processus d'unification européenne face aux tensions géopolitiques actuelles. La Commission intergouvernementale accroît la visibilité des régions au niveau national et permet de soulever des questions importantes auprès de hautes instances. Pour cela, elle fait appel à son expertise et à un dialogue constructif, notamment dans les situations de crise, lorsque la « frontière redevient visible », comme cela a été le cas pendant la pandémie de Covid-19, ou plus récemment, lors de la réintroduction des contrôles aux frontières dans plusieurs pays européens afin de lutter contre l'immigration illégale. Porter les préoccupations de la région frontalière du Rhin supérieur au niveau national demeure l'une de ses missions. Pendant un demi-siècle, le travail de la Commission intergouvernementale a porté ses fruits et a permis d'établir et de renforcer une coopération basée sur la confiance entre l'Allemagne, la France et la Suisse. Les expériences communes favorisent le sentiment d'appartenance et illustrent les avantages économiques et structurels de la coopération dans la région frontalière. Le passé jalonné de succès de la Commission intergouvernementale interétatique et de la Conférence régionale du Rhin supérieur démontre l'importance de la coopération entre le niveau régional et le niveau national.

Territoires administratifs du Rhin Supérieur - 2022

Verwaltungsgebiete am Oberrhein - 2022

GeoRhena

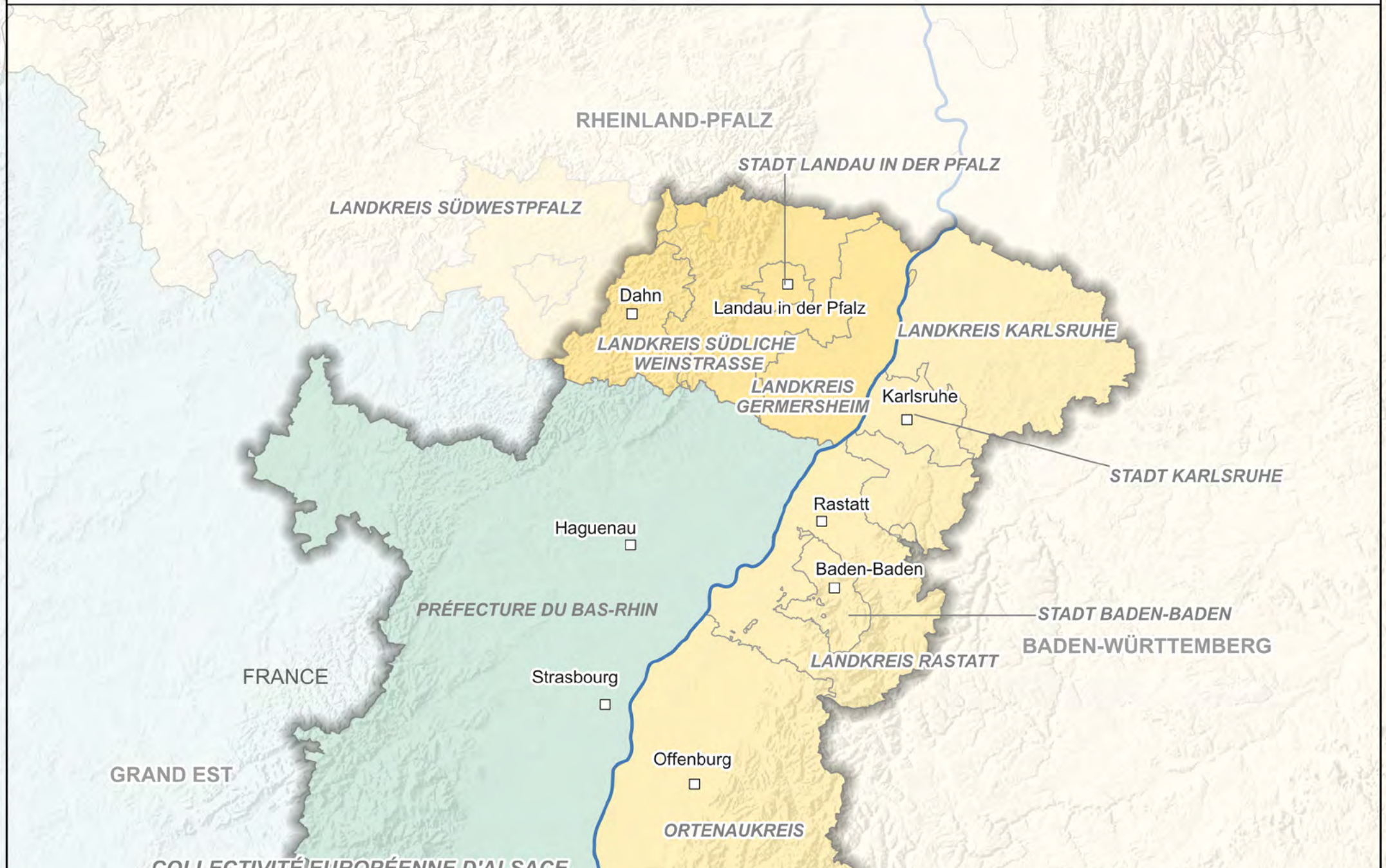

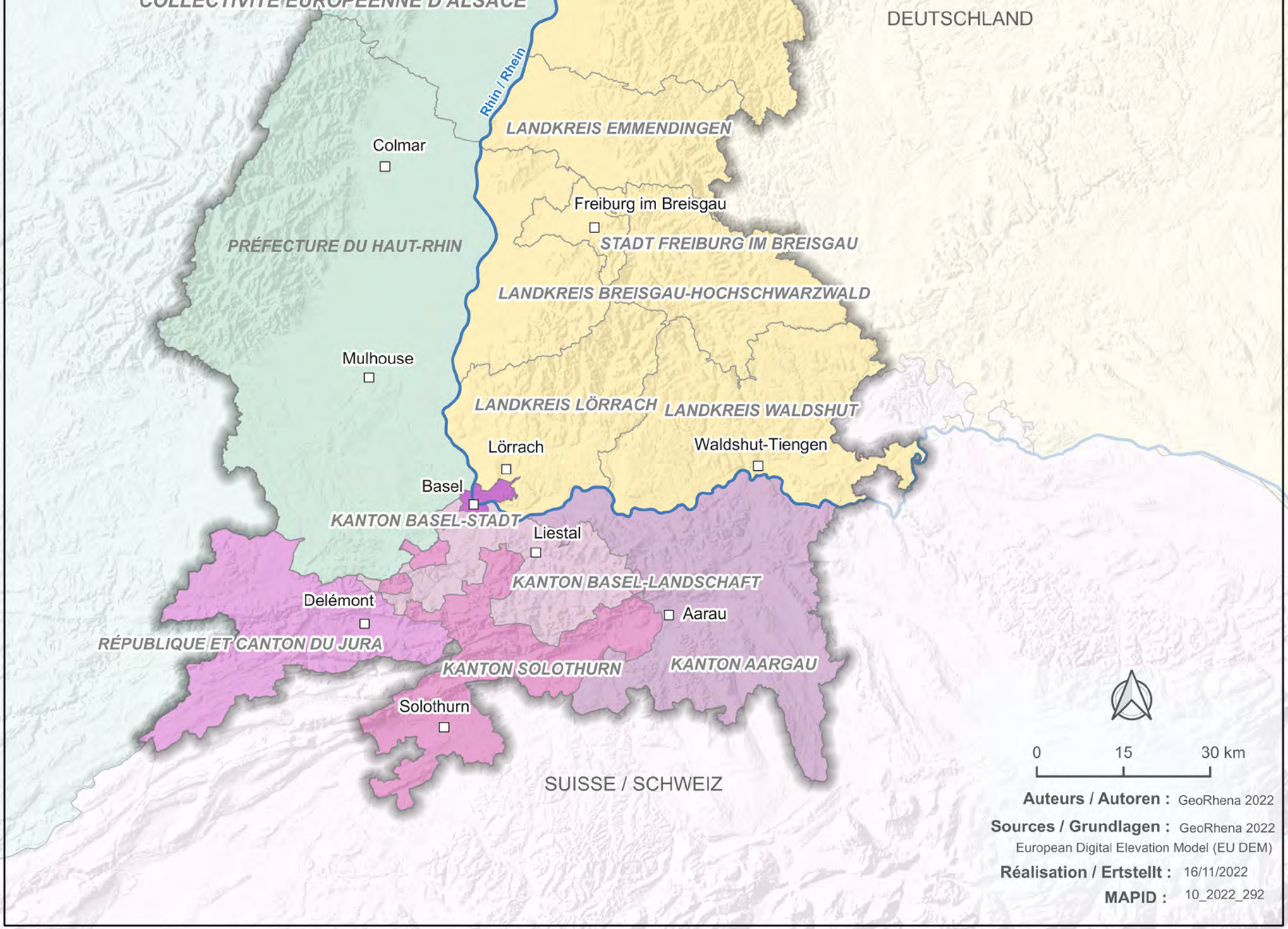

Auteurs / Autoren : GeoRhena 2022

Sources / Grundlagen : GeoRhena 2022
European Digital Elevation Model (EU DEM)

Réalisation / Ertstellt : 16/11/2022

MAPID : 10_2022_292